

Communauté de Communes du Perche

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. C	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1.	Presentation du territoire desservi	2
1.2.		
1.3.		
1.4.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
2. T	CARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2.	RECETTES	5
3. II	NDICATEURS DE PERFORMANCE	1
3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	6
4. F	INANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	7
4.2.		
ET L	ES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	7

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le	service est géré au niveau Communa	al				
	☑ intercommunal					
•	Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Perche					
•	Caractéristiques (commune, EPCI et t	ype, etc.) : Communauté de communes	S			
>	Compétences liée au service					
$ \sqrt{} $	Contrôle des installations ☑	Traitement des matières de vidanges				
	Entretien des installations	Réhabilitation des installations	Réalisation des installations			
•	Territoire desservi (communes adhére Authon-du-Perche, Beaumont-les-Aut Charbonnières, Coudray-au-Perche, L Miermaigne, Nogent-le-Rotrou, Saint- Coutretot-Saint-Serge, Vichères	els, Brunelles, Béthonvilliers, Champr a Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Le	ond-en-Perchet, Chapelle-Royale es Étilleux, Luigny, Margon,			
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non			
•	Existence d'un zonage	Oui, date d'approbation :				
>	Existence d'un règlement de service	Oui, date d'approbation :				

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie à autonomie financière, avec prestataire de service

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 612 habitations pour un nombre total de logements de 10 838.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de 24 % au 31/12/2017.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2016	Exercice 2017	
A – É	léments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Non	Non	
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non	Non	
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui	
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui	
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui	

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 40 (40 en 2016).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

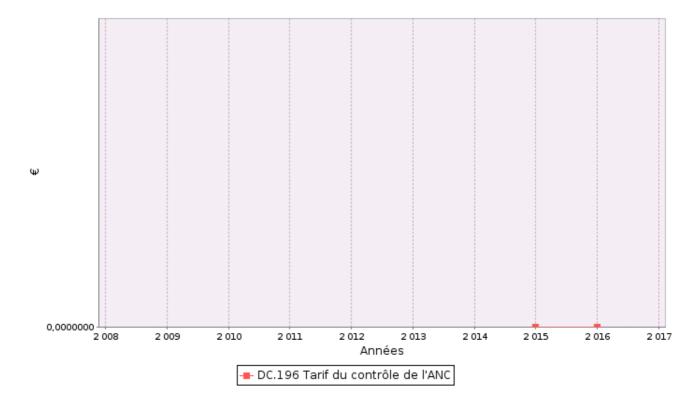
- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs Au 01/01/2017 Au 01/01/2018					
Turing	Compétences obligatoires	710 VI/VI/2010			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	 Permis de construire : 90.91 €/HT Certificat d'urbanisme, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux : 45.45€/HT Diagnostic immobilier : 136.36 €/HT 	 Permis de construire : 90.91 €/HT Certificat d'urbanisme, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux : 45.45€/HT Diagnostic immobilier : 136.36 €/HT 			
Tarif du contrôle des installations existantes en €	- Redevance annuelle (installations non conformes) : 29.09 €/HT	- Redevance annuelle (installations non conformes) : 29.09 €/HT			
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	- Vidanges : 136.60€/HT	 Vidanges: Campagne groupée: 168.19 €/HT Intervention ponctuelle: 179.00 €/HT Plus-value par mètre cube supplémentaire au-delà de 3 mètres cubes: 25.00 €/HT Plus-value par tranche de 10 mètres supplémentaires au-delà de 25 mètres entre l'installation et le domaine public: 20.00 €/HT Dégagement provisoire des installations par le prestataire, dans la limite d'un recouvrement de 20 cm: 80.00 €/HT Déplacement sans intervention dû à un accès non garanti aux installations: 70.00 €/HT 			
	Compétences facultatives				

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 24/09/2015 effective à compter du 28/09/2015
- Délibération du 13/03/2017 effective à compter du 24/03/2017



2.2. Recettes

	Exercice 2016		Exercice 2017			
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €			52 230 €			54 654 €
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

3.Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

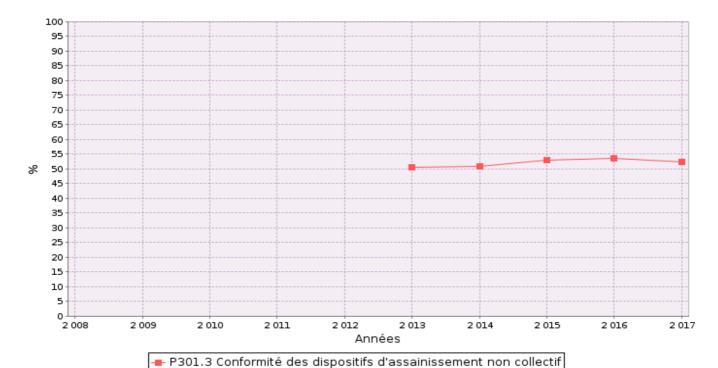
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u> : cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

	nombre d'installations contrôlées conformes	;
taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif = -	ou mises en conformités	-*100
taux de conformité des dispositifs d'assamissement concetti =	nombre total d'installations contrôlées	- 100

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	671	654
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 587	2 612
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	714	714
Taux de conformité en %	53,5	52,4



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2017** est de 10 200 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €